



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme à vélo

Question écrite n° 10622

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, au sujet du tourisme à vélo. En effet, marginal il y a une quinzaine d'années, le cyclotourisme enregistre désormais un développement considérable. Activité respectueuse de l'environnement, favorable à la création d'emplois durables dans l'hébergement et la restauration, et avec un effet vertueux en termes de santé publique et de bien-être, le cyclotourisme génère 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Les Français sont de plus en plus nombreux à partir en week-end ou en vacances à bicyclette. Ils fréquentent les hôtels et les campings et visitent davantage les territoires ruraux, à l'écart de l'affluence touristique. Les collectivités locales, ces dernières années, ont multiplié les investissements avec un impact économique important. C'est notamment le cas en Haute-Garonne avec l'aménagement des bords du Canal du Midi, très prisés par les cyclotouristes. Au-delà, l'État, *via* un plan national, a un rôle à jouer dans le développement de ce secteur d'avenir. La loi d'orientation des mobilités (LOM), attendue à la rentrée 2018, pourrait être l'occasion d'annoncer de nouveaux moyens, tels que suggérés dans le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures publié le 1er février 2018. Ainsi, après avoir cosigné avec 200 parlementaires la motion appelant l'État à résorber « vingt ans de retard » en finançant des voies cyclables, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles actions le Gouvernement entend mener pour aider la filière à s'affirmer et prospérer.

Texte de la réponse

Les Assises nationales de la mobilité ont permis de faire émerger l'aspiration forte des Français pour le vélo et ont confirmé la nécessité de doter la France d'une réelle politique en faveur de ce mode de déplacement. Moins d'un an après la clôture des Assises, le Gouvernement a lancé un plan "vélo et mobilités actives" le 14 septembre dernier à Angers. Ce plan vélo ambitieux et financé, est notamment décliné dans la loi d'orientation des mobilités. Cette mobilisation sans précédent témoigne de la volonté du Gouvernement de positionner le vélo comme mode de déplacement essentiel. Parmi les 25 mesures du plan, dont l'objectif est de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens des Français d'ici 2024, il est notamment mis en place un fonds national "mobilités actives", d'un montant de 350 M€ visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets cyclables structurants dans les collectivités. Le premier appel à projets a été lancé le 13 décembre 2018. Plus de 100 dossiers ont été déposés par 60 collectivités ou sociétés d'aménagement porteuses de projets dans le cadre du premier relevé. Le second relevé a été clôturé le 30 juin dernier. Cette dynamique confirme l'engagement fort des territoires dans la mise en place d'infrastructures de transports dédiées aux mobilités actives. Par ailleurs, plusieurs dispositions dans le projet de loi d'orientation des mobilités visent à favoriser le développement d'itinéraires cyclables, notamment dans le cadre du schéma national véloroutes ainsi que l'intermodalité train-vélo, véritable solution de mobilité, aussi bien pour les déplacements pendulaires que pour les loisirs ou le tourisme. Le tourisme à vélo est en effet un véritable levier pour le développement économique des territoires. Avec ce plan et la loi d'orientation des mobilités, toute sa place est donnée au vélo dans la politique de mobilité du Gouvernement. Ce plan est un point de départ d'une dynamique collective pour la

pratique du vélo dans tous les territoires et permettra d'aider effectivement des collectivités à poursuivre leurs politiques volontaristes en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10622

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5978

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2020](#), page 96